

Recu, 14/7/50

ORDONNANCE N° 42/66 du 5 Juillet 1950 complétant le
lotissement des parcelles dans la circonscription urbaine
de Kitega.

Le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi,
Vu la loi du 21 août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;
Vu l'arrêté royal du 11 janvier 1926, qui pourvoit à
l'exécution de cette loi ;
Vu l'arrêté du 25 février 1943, sur la vente et la loca-
tion des terres domaniales, rendu exécutoire au Ruanda-Urundi
par l'ordonnance n°54/T.F. du 10 novembre 1943 ;
Revu l'ordonnance n° 41/T.F. du 1 septembre 1941 en son
article n°2,

ORDONNE

Article premier:

Le lotissement des parcelles de la circonscription urbaine
de Kitega est complété conformément aux indications figurant au
plan ci-annexé.

Article second:

La présente ordonnance entrera immédiatement en vigueur.

Usumbura, le 5 Juillet 1950.

PETILLON.

COPIE CERTIFIEE CONFORME:
Aux fins d'affichago aux Résidences
du Ruanda et de l'Urundi.
LE CHEF DU SECRETARIAT,
S.A. STRAUNARD,

